

Conditions générales de vente

DEFINITIONS

Client : co-contractant de BLUE SKY FORMATION

Formation interentreprises :

Formation sur catalogue réalisée dans nos locaux ou dans des locaux mis à disposition par BLUE SKY FORMATION.

Formation intra-entreprise :

Formation réalisée sur mesure pour le compte d'un Client réalisée dans nos locaux, dans les locaux du Client ou dans des locaux mis à la disposition par le Client ou par BLUE SKY FORMATION.

OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

DOCUMENTS CONTRACTUELS

BLUE SKY FORMATION fait parvenir au Client, une convention de formation professionnelle continue établie selon les articles L6353-1 et L6353-2 du Code du travail. Le Client s'engage à retourner dans les plus brefs délais à BLUE SKY FORMATION un exemplaire signé et portant son cachet commercial. Une attestation de présence peut être adressée au Client sur demande.

FORMATIONS INTERENTREPRISES

Conditions Financières

L'acceptation de BLUE SKY FORMATION étant conditionnée par le règlement intégral de la facture, BLUE SKY FORMATION se réserve expressément le droit de disposer librement des places retenues par le Client, tant que les frais d'inscription n'auront pas été couverts dans les conditions prévues ci-dessous. Les factures sont émises à l'inscription.

Ouverture d'une session de formation

BLUE SKY FORMATION se réserve la possibilité d'ajourner une session de formation et ce sans indemnités, au plus tard une semaine avant la date prévue, pour des raisons pédagogiques.

FORMATIONS INTRAENTREPRISE

Conditions Financières

Une proposition commerciale et financière sera préalablement établie par BLUE SKY FORMATION.

Un acompte de 60% sera versé par le Client au début de la formation.

Le complément est dû à réception des différentes factures émises au fur et à mesure de l'avancement des formations.

En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours ouvrables, BLUE SKY FORMATION se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et /ou à venir.

REMPLACEMENT D'UN PARTICIPANT

BLUE SKY FORMATION offre au Client la possibilité de remplacer un participant sans facturation supplémentaire jusqu'à l'ouverture de la session de formation concernée, Toute demande de remplacement devra être adressée par écrit.

CONDITIONS D'ANNULATION DES FORMATIONS PAR LE CLIENT

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit.

-Pour les Stages Interentreprises:

Pour toute annulation, moins de 10 jours ouvrables avant le début du stage, le montant de la formation restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire.

- Pour les formations intra-entreprises :

- Pour toute annulation communiquée par le Client à moins de 21 jours calendaires et au moins 8 jours calendaires avant la session de formation, 50% du montant de la formation sera facturée par BLUE SKY FORMATION à ce dernier.

- Pour toute annulation communiquée par le Client à moins de 8 jours calendaires avant la session de formation, 100% du montant de la formation sera facturée par BLUE SKY FORMATION à ce dernier.

PRIX ET REGLEMENTS

Tous nos prix sont indiqués en euros et hors taxes. Ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur.

Toute formation commencée est due en entier.

Les factures sont payables en euros, à 30 jours date de facture, sans escompte et à l'ordre de BLUE SKY FORMATION.

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client de pénalités de retard au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage.

Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le Client qu'elles ont été portées à son débit.

Outre les pénalités constatées en cas de retard de paiement, le Client sera redevable d'une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement conformément aux articles L441-6 c. com. et D. 441-5 c. com. BLUE SKY FORMATION se réserve néanmoins le droit de réclamer une indemnisation complémentaire, sur justification, lorsque les frais réellement exposés sont supérieurs à ce montant.

REGLEMENT PAR UN OPCA

Si le Client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCA dont il dépend, il lui appartient :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;

- de l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur son bon de commande ;

- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'OPCA qu'il aura désigné.

Si l'OPCA ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client.

Si BLUE SKY FORMATION n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCA au 1er jour de la formation, le Client sera facturée de l'intégralité du coût du stage.

En cas de non-paiement par l'OPCA, pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

REFUS DE COMMANDE

Dans le cas où un Client passerait une commande à BLUE SKY FORMATION, sans avoir procédé au paiement de la (des) commande(s) précédente(s), BLUE SKY FORMATION pourra refuser d'honorer la commande et de délivrer les formations concernées, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

PROPRIETE INTELLECTUELLE

- Pour les formations interentreprises

Les droits de reproduction, d'utilisation, de diffusion, d'adaptation, de modification, d'exploitation des supports de formation Interentreprises restent la propriété exclusive de BLUE SKY FORMATION et ne peuvent donc pas être cédés au Client.

- Pour les formations intra-entreprises

Sous réserve du complet paiement du prix de la session de formation, BLUE SKY FORMATION pourra céder au Client les droits de reproduction, d'utilisation, de diffusion, d'adaptation, de modification et d'exploitation des supports de formation, pour un usage exclusivement interne et dans des conditions devant être définies entre les parties.

RESPONSABILITE

BLUE SKY FORMATION pourra être tenu responsable de tout dommage direct subi par le Client et résultant de l'exécution des actions de formation.

L'indemnité due au Client, en réparation de son préjudice, ne pourra dépasser le montant correspondant aux sommes versées par le Client à BLUE SKY FORMATION au titre de l'année civile pendant laquelle le dommage a eu lieu.

CONFIDENTIALITE

Toutes informations (hors celles accessibles au public) dont BLUE SKY FORMATION ou le Client aura eu connaissance ou qui auront été communiquées par l'autre partie ou par un client un tiers, antérieurement ou durant l'exécution du contrat, sont strictement confidentielles et chacune des parties s'interdit de les divulguer.

Pour les besoins de l'exécution des prestations, chacune des parties n'est autorisée à communiquer les informations susvisées qu'à ses préposés et/ou éventuels sous-traitants autorisés ; chacune des parties se porte fort du respect de cette obligation par ses préposés et/ou éventuels sous-traitants. Chacune des parties s'engage à restituer (ou détruire, au choix de l'autre partie) lesdites informations ainsi que leur copie, dans les 5 jours ouvrés après le terme ou la résiliation du contrat ou du bon de commande, sur simple demande de l'autre partie. La présente clause autorise BLUE SKY FORMATION à communiquer les informations au sein du Groupe BLUE SKY FORMATION. Les Parties seront liées par la présente obligation de confidentialité pendant une durée de deux ans à compter de la cessation de leurs relations contractuelles.

COMMUNICATION

Le Client autorise expressément BLUE SKY FORMATION et ses filiales à mentionner son nom, son logo et à faire mention à titre de références de la souscription à une commande et de toute opération découlant de son application dans l'ensemble de leurs documents commerciaux.

FIN DE STAGE

A la fin du stage le stagiaire se verra remettre :

- une attestation de présence
- une attestation de fin de stage

- la facture acquittée
- Le support de cours en format papier reprenant les principaux points du stage effectué.

En adhérant aux présentes CGV le stagiaire reconnaît que tout support pédagogique qui lui sera remis demeure la propriété intellectuelle de notre organisme. La communication à un tiers et son utilisation par une personne autre que le stagiaire est strictement interdites. Toute violation de cette disposition entrainera des poursuites dans le cadre des lois et règlements

- s'appliquant à la propriété intellectuelle.

LOI APPLICABLE

Les Conditions Générales et tous les rapports entre BLUE SKY FORMATION et ses Clients relèvent de la Loi française.

CONTENTIEUX

En cas de litige de quelque nature que ce soit et à défaut d'accord amiable, le Tribunal de Paris sera seul compétent.

INFORMATIQUE ET LIBERTES

Conformément à l'article 39 de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en août 2004, le client pourra exercer son droit d'accès et de rectifications aux informations qui le concernent. Pour l'exercer il devra s'adresser à la direction de BLUE SKY FORMATION. Le client autorise BLUE SKY FORMATION à saisir sur un support informatique les données personnelles le concernant à l'exception des informations à caractère financier.

POUR NOUS CONTACTER

Vous pouvez contacter nos services au 01 53 88 35 21,

du lundi au vendredi de 9h à 19h.

Par courrier postal adressé à

BLUE SKY FORMATION

33, AV Philippe Auguste 75011 Paris

Ou 31, Cours des Juilliottes 94700 Maisons Alfort